Commune Hautefort
Conseil Municipal du 28 septembre 2026
2026-056

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Votants	13
absents	03
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt six
Le 28 Septembre à 18h30
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **14 Septembre 2026**

PRESENTS : Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie, TOURNAIRE Florent, FORT Sylvette, VIEILLEFOSSE Vincent, GODEY Christelle, PORTES Patrick, RIPAULT Catherine, RIGAUD François, GOURVENNEC Stéphane, POLLET Maxime, MULLER Bénédicte

ABSENTS : BRU Thierry, ROUACH Anne-Marie, MAILLY Caroline

PROCURATIONS : BRU Thierry à REBEYROL Elodie

SECRETAIRE DE SEANCE : REBEYROL Elodie

OBJET : Demande de subvention de l'association 'La Périgordine Ultra Trail'

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2324-1 ;
Vu le budget primitif de l'exercice 2026 ;

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association «La Périgordine Organisation» ;

Considérant l'intérêt public local que présente l'organisation de trois courses de Trail et d'une randonnée pédestre sur le territoire de la commune ;

Considérant que cet événement sportif et d'animation locale contribue au dynamisme, à l'attractivité et au rayonnement de notre collectivité ;

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de **1 500 €** (mille cinq cents euros) à l'association « La Périgordine Organisation » pour soutenir l'organisation de ses trois courses de Trail et de sa randonnée pédestre.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2026, à l'article 6574 (Subventions de fonctionnement aux associations).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➢ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 28/09/2026
LE MAIRE, Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-212402101-20260928-2026-056-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.